PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan de secteur Est

3.1.2

REGLEMENT GRAPHIQUE

Ruynes-en-Margeride - Planche Nord

avril 2023

Echelle 1:5 500

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRêT : DD - PROJET : : Délibération du Conseil Communautaire du ...

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du ...

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAE, entrée n°4
27 route du Cendre
63670 CEBAZAT/CLERMONT
Tél. +34 73 41 18 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
31150 BRUGUIERES (Labège)
Tél. +33 55 58 87 60

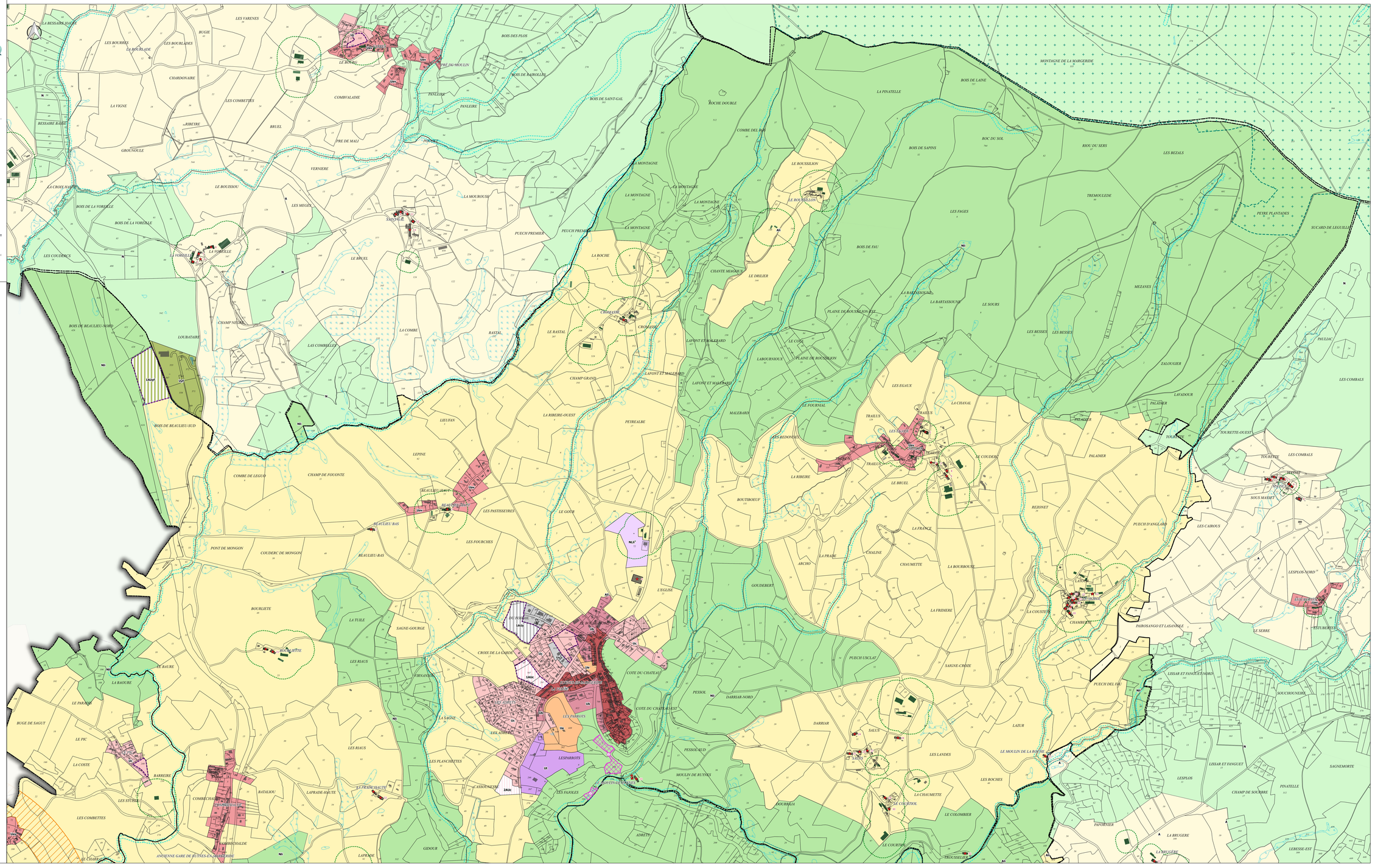

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

Zonage réglementaire

- Ua - Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux centres-bourgs historiques
- Ub - Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux tissus bâtis hétérogènes
- Uc - Zone urbaine à dominante d'habitat correspondant aux extensions en périphérie des bourgs et des villages
- Uav - Zone urbaine à dominante de bâti traditionnel correspondant aux bourgs et aux villages
- Ue - Zone urbaine à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ut - Zone urbaine à vocation d'activités touristiques et de loisirs
- Uy - Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- Uyf - Secteur de la zone urbaine Uy à vocation d'activités forestières
- 1AUc - Zone à urbaniser à court terme pour accueillir de l'habitat
- 2AUc - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir de l'habitat
- 2AUe - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir des équipements publics ou d'intérêt collectif
- 2AUt - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir des activités touristiques et de loisirs
- 1AUy - Zone à urbaniser à court terme pour accueillir des activités économiques
- 1AUyf - Secteur de la zone à urbaniser 1AUy à vocation d'activités forestières
- 2AUy - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir des activités économiques
- A - Zone agricole
- Ali - Zone agricole soumise à la loi Littoral
- Ayli - Secteur de la zone agricole soumis à la loi Littoral à vocation d'activités économiques isolées
- N - Zone naturelle et forestière
- Ny - Secteur de la zone naturelle à vocation d'activités économiques isolées
- Nli - Zone naturelle et forestière soumise à la loi Littoral
- NLli - Secteur de la zone naturelle soumis à la loi Littoral à vocation d'activités de loisirs
- Ntli - Secteur de la zone naturelle soumis à la loi Littoral à vocation d'activités touristiques
- Neol - Zone naturelle à vocation de parc éolien
- Np - Zone naturelle et forestière protégée correspondant aux espaces proches du rivage et aux espaces remarquables de la loi Littoral

Prescriptions particulières

- Réservoir de biodiversité à protéger (article L.151-23 du CU)
- Cours d'eau et ripisylves à préserver pour des motifs d'ordre écologique et paysager (article L.151-23 du CU)
- Zones humides inventoriées (article L.151-23 du CU)
- Alignement d'arbres et trame bocagère à préserver (article L.151-19 du CU)
- Bande littorale de 100 mètres (article L.121-16 du CU)
- Espaces boisés classés identifiés en tant qu'ensembles boisés les plus significatifs au titre de la loi Littoral (article L.121-27 du CU)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol (article R.151-34 2° du CU)
- Constructions ou installations interdites le long des grands axes routiers (article L.111-6 du CU)
- Secteur soumis à un aléa inondation (article R.151-34 1° du CU)
- Emplacement réservé (article L.151-41 du CU)
- Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation (articles L.151-6 et L.151-7 du CU)
- Bâtiment en zone A et N pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 2° du CU)

Dispositions agricoles

- Bâtiment agricole générant un périmètre de réciprocité
- Périmètre de réciprocité (50 ou 100 m)

0 200 400 m

Saint-Flour COMMUNAUTÉ

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan de secteur Est

3.1.2

REGLEMENT GRAPHIQUE

Ruynes-en-Margeride - Planche Sud

avril 2023

Echelle 1:5 500

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRÊT - 1er PROJET : Délibération du Conseil Communautaire du

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire

CAMPUS DEVELOPPEMENT
CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAE, entrée n°4
27 route de Cendre
63360 COMBRONDE/CLERMONT
Tél. 04 73 41 14 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
Immeuble Mercure
Tél. 05 55 50 87 60

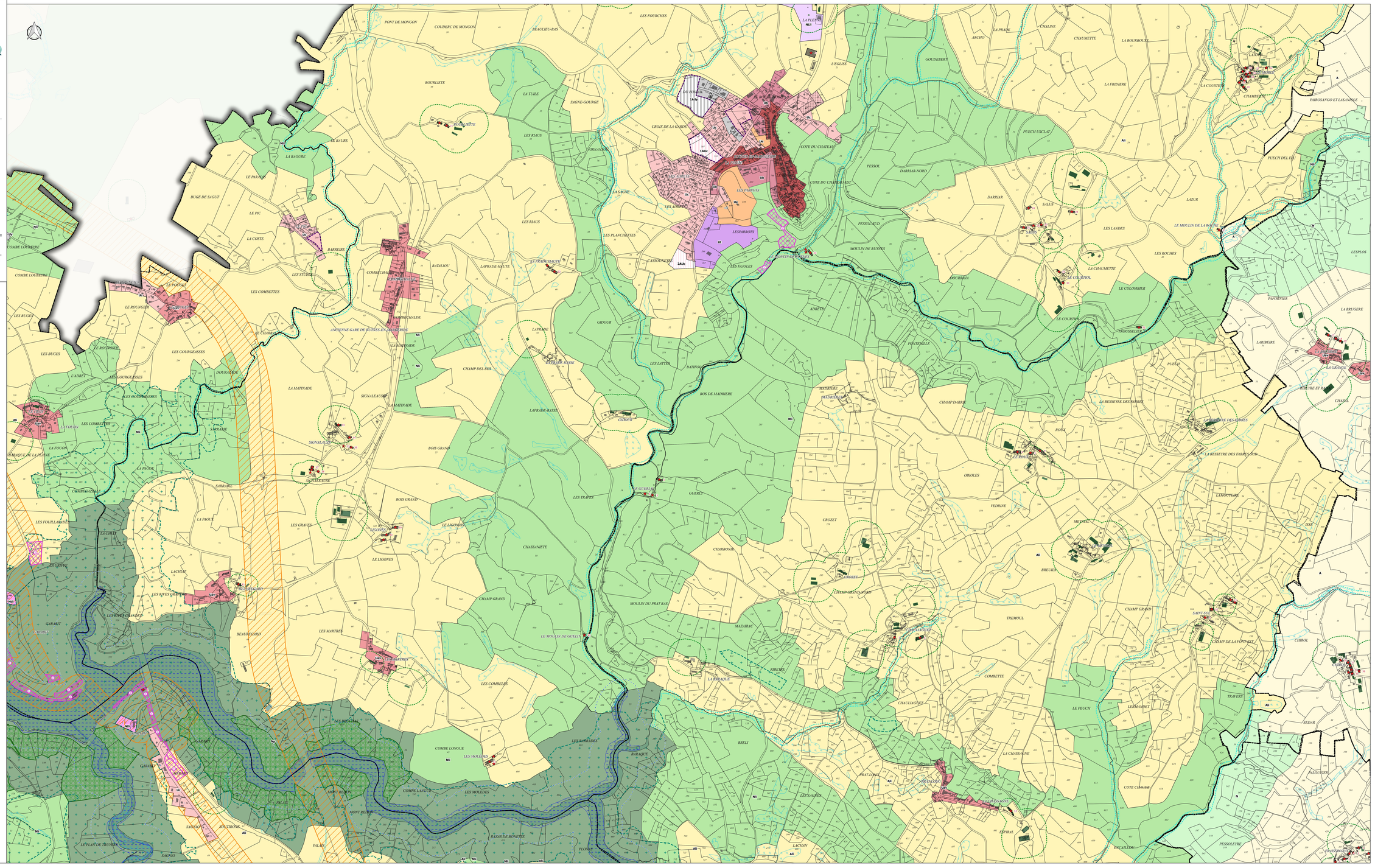
POINT DE MONGON
COUDERC DE MONGON
BEAULIEU-BAS
LES FOURCHES
LA PLANTE
NLi
L'EGLISE
GOUDEBERT
ARCHO
LA PRADE
CHALINE
CHAUMETTE
LA BOURBOUSE
LA FRIDIERE
LA COUSTE
CHAMBETTE
PAROLANGO ET LASANDRE
BOURLIETE
LA TUILE
SAGNE-GOURGE
LES RIAUS
VIRNANGE
CROIX DE LA CARDE
DU FORGET
LAUc
LA PLANCHETTE
LE BAURE
LA BAOURE
LE PARIGON
BUGE DE SAGUT
LE PIC
LA COSTE
COMBE LOURBYRE
LES BUGES
LE PORGET
LE ROUNGIER
LE ROUDOUSE
LES COMBETTES
LES STURES
BARREIRE
COMBECHALDE
BATALIOU
LAPRADE-HAUTE
LA PRADE-HAUTE
CASSONLETTE
ZAUc
LES FAROLES
COUTINOU-BASSES
LES PIROTOS
LES AUBERTS
LESPARROTS
LES PLANCHETTES
LA SAGNE
COTE DU CHATEAU
COTE DU CHATEAU-EST
PESSOL
DARRIAR-NORD
PUECH USCLAT
PUECH DEL FIU
DARRIAR
SAUS
LAZUR
LES LANDES
LE MOULIN DE LA ROCHE
LES ROCHES
LESPLOS
PESSOAUD
MOULIN DE RUYNES
BOURRAJA
LA CHAUMETTE
LE COUTIOL
LE COLOMBIER
PAFONNIER
LA BRUGERE
LE COURTIOL
PROUSSELIER
LARIBIERE
PUREL
LA GRANGE
RIBEYRE ET RIBEYRETTE
CHAZAL
ANCIENNE GARE DE RUYNES-EN-MARGERIDE
LA COMMANDE
LE CHARRIER
LES GOURGEASSES
DOURALADE
L'ADRET
LES GOURGEASSES
LES GOURGEASSES
LA MATINADE
SIGNALEAUSSE
LA MATINADE
CHAMP DEL BES
GIDOUR
LAPRADE
LAPRADE-BASSE
LES LATTES
BATIFOU
BOS DE MADRIERE
MADRIERE
MADRIERE-DESSUS
VIANTENELLE
ADRETS
CHAMP DARRIE
LA BESSEYRE DES FABRES
LA BESSEYRE DES FABRES-EST
LA BESSEYRE DES FABRES-SUD
ROISS
LE ROUSSET
OBIOLES
VEDRINE
LAUDETTERIE
ISSE
MEJANEL
BREULES
CROZET
LE GUERLIN
GUERLY
LES TRAPES
BOIS GRAND
LE LIGONNES
LES GRAVES
CHASSANIETE
CHARBONDE
LE MOULIN DU PRAT BAS
CHAMP GRAND
LE MOULIN DE GUESIT
MAZAIRAC
LA BERAQUE
RIBEYRE
COMBETTE
TREMOUL
CHAMP GRAND
SAINT-ROC
CHAMP DE LA FONT-EST
CHIROL
TRAVERS
LE PEUCH
LERMANDET
NEDAR
BELOUIER
COTE CHAUDE
PESSOLEYRE
ESCAILLEDU
ESPIRAL
LA CHASSAGNE
CHAULHOGUET
BRELLI
LES MOULINES
COMBE LONGUE
COMPE LANGUE
LES MOULDES
BARAQUE
LES BOUCHARDES
RAJAS DE BONETTE
PLOUAR
LACHAN
LES SAGNES
PLATAJONC
LE PLAN DE TRUYERE
SAGNIO
SOUTIRONS
SAGNOU
PALAS
MONT REDON
LES BEC-DE-MAS
GARABIT
LACHON
LES RIVES GRANDES
LES PRES GRANDES
LA PIGUE
LA PIGNE
LA COUPE
LES FOUILLAROUSES
LA CHIA
CHAMBARALDAIE
SARRAIRE
LA FOUON
LA MARQUE DE LA PLAINE
LES COMBETTES
LA FOUON
SIGNALEUSE
SIGNALEUSE
LES BUGES
LE ROUSSET
LE CHARRIER
LES COMBETTES
LA BRUGERE
LARIBIERE
LA GRANGE
CHAZAL
LA BESSEYRE DES FABRES
LA BESSEYRE DES FABRES-EST
LA BESSEYRE DES FABRES-SUD
LAUDETTERIE
ISSE
MEJANEL
BREULES
CHAMP GRAND
CHAMP DE LA FONT-EST
CHIROL
TRAVERS